

JMB/PA

N°2024 - 90

OBJET

Acquisition d'un camion  
Polybenne auprès du  
SMECTOM

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la Présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juillet 2024

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, René DARAN, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR.

ABSENTS/EXCUSÉS : Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON (procuration à Sophie REY), Alain DEDIEU, Nicolas HERQUE (procuration à Jacques SALAT).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Aline NARS** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il ou qu'elle a acceptées.

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : 11

Votes pour : 13

Abstention : 0

Vote contre : 0

Affiché à la porte de la Mairie :  
Le 2 août 2024

Rapporteur : André MIR, Maire.

En 2021, la communauté de communes Aure Louron (CCAL) a fait l'acquisition d'un camion Polybenne dans le cadre de sa compétence « collecte des ordures ménagères ».

Ce camion a été affecté au secteur de Saint-Lary-Soulan et utilisé exclusivement par les agents de notre collectivité.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la CCAL a transféré sa compétence « collecte des ordures ménagères au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMECTOM) de Lannemezan. Le camion en question a été transféré en pleine propriété au SMECTOM.

D'une part, il s'avère que ce camion n'est pas destiné à être utilisé principalement pour la collecte des ordures ménagères.

D'autre part, depuis son acquisition, il est utilisé exclusivement par les agents de la commune de Saint-Lary-Soulan ainsi que je viens de vous le préciser.

J'ai donc proposé au Président du SMECTOM de régulariser cette situation en lui achetant ce camion dont le coût d'acquisition s'établit à 206.828,64 €.

Compte tenu de l'utilité pour les services techniques de disposer de ce véhicule et de la disponibilité des crédits budgétaires au chapitre 21 en dépenses d'investissement du budget, je vous propose d'acquérir ce véhicule au prix demandé.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Accusé de réception en préfecture  
065-216503888-20240731-DEL-2024-90-DE  
Date de télétransmission : 06/08/2024  
Date de réception préfecture : 06/08/2024

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Oui l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'acquérir auprès du SMECTOM le camion polybenne VOLVO immatriculé FZ-562-AP au prix de 206.828,64 €.
  
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la concrétisation de cette affaire communale et de lui donner tout pouvoir pour signer toutes les pièces de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Lary-Soulan, le 31 Juillet 2024

Le Maire,



  
André MIR